

La Commission satisfaite de l'application de sa recommandation par la cour municipale de Val-d'Or

Val-d'Or, le 28 septembre 2017 – La Commission d'enquête provinciale sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès se dit très heureuse de l'application par la cour municipale de Val-d'Or de la recommandation qu'a émise son Commissaire Jacques Viens.

Suite au témoignage des professeures Marie-Ève Sylvestre et Céline Bellot les 19 et 20 septembre dernier, le Commissaire Jacques Viens s'en est remis aux autorités compétentes et a recommandé de mettre un frein à l'emprisonnement pour non-paiement d'amende.

Le procureur en chef et porte-parole de la Commission Christian Leblanc souligne que « le mandat de la Commission étant d'identifier et de documenter des problèmes réels pour ainsi émettre des recommandations qui visent à améliorer la situation, nous sommes très heureux que la ville de Val-d'Or prenne une mesure concrète et rapide pour aller dans le sens de la recommandation émise par le Commissaire. Cela démontre la pertinence et l'utilité du mandat qui nous a été confié. »

Audiences du mois d'octobre

La Commission souhaite rappeler que les audiences reprendront à compter du 16 octobre 2017. Plus d'informations concernant les témoins entendus et les sujets abordés suivront prochainement.

Source:

Benoit Bigué-Turcotte

Coordonnateur aux communications

[T. 1 844 580-0113](tel:18445800113)

benoit.bigue-turcotte@cerp.gouv.qc.ca

www.cerp.gouv.qc.ca